

COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2013

L'an deux mille treize et le cinq avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 29/03/2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, CROUZET Louisette, DIEUDONNE Laurent, HOSTACHE Jean-Claude, GARNOT Pascal, SILLON Caroline, DUSSERT Sandrine

Etait excusé : GUTHON Bernard.

Etait absente : MATHON Colette

Le Conseil Municipal approuve les documents budgétaires

Le Compte Administratif 2012 – affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2012

- **PREND** connaissance des résultats du compte administratif 2012, lequel peut se résumer ainsi :

*en section d'investissement

un résultat cumulé 2011 de : - 109 726.25 €
un résultat de 2012 de : + 103 616.23 €
un résultat cumulé au 31/12/2012 : - 6 110.02 €

*en section de fonctionnement

un résultat cumulé 2011 de : + 353 260.51 €
part affectée à l'investissement 2012 + 253 260.51 €
résultat 2012 + 162 094.17 €
• résultat cumulé en 2012 + 262 094.17 €

- **APPROUVE** le Compte administratif 2012.
- **ARRETE** les résultats définitifs: **excédent de 255 984.15 €**
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de 262 094.17 € de la façon suivante : **212 094.17 € en réserves** – pour couvrir le besoin d'investissement et **50 000 € en report à nouveau** en fonctionnement

Le Compte Administratif 2012 du CCAS

En section d'exploitation :

Un résultat de l'exercice 2012 de 196.19 €
Vu le résultat de clôture de l'exercice 2011 + 2 473.81 €
Soit un résultat cumulé en 2011 de + 2 670.00 €

Le Compte de Gestion 2012 du Percepteur et Compte de Gestion du CCAS

Résultats identiques aux deux comptes administratifs.

Le Budget Primitif 2013

BALANCE GENERALE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	717 600 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	935 000 €
TOTAL DES DEPENSES	1 652 600 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	717 600 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	935 000 €
TOTAL DES RECETTES	1 652 600 €

CREDITS VOTES EN INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Solde d'exécution d'inv reporté	6 110.00 €
16	Remboursement d'emprunts	55 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	58 937.00 €
21	Immobilisations corporelles	124 826.00 €
23	Immobilisation en cours	472 727.00 €
TOTAL DEPENSES		717 600 .00€

RECETTES

021	Virement de la section de fonct.	142 300.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	8 753.00 €
10	Dotation Fonds divers Réserves	248 476.00 €
13	Subvention d'investissement	312 071.00 €
27	Autres immos financières	6 000.00 €
TOTAL RECETTES		717 600.00 €

CREDIT VOTES EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	315 600.00 €
012	Charges de personnel	237 600.00 €
014	Atténuation de produits	90 500.00 €
023	Virement à section d'investissement	142 300.00 €
042	Opération d'ordre entre section	8 753.00 €
65	Autres charges gestion courante	83 247.00 €
66	Charges financières	55 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
TOTAL DEPENSES		935 000. 00 €

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté Fonc.	50 000.00 €
013	Atténuations de charges	6 000.00 €
70	Produits des services	102 900.00 €
73	Impôts et taxes	428 700.00 €
74	Dotations et participations	130 600.00 €
75	Autres produits gestion courante	211 500.00 €
76	Produits financiers	4 300.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
TOTAL RECETTES		935 000.00 €

Le Budget Primitif du CCAS 2013

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 000 €
TOTAL DES DEPENSES	7 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 000 €
TOTAL DES RECETTES	7 000 €

Les Taux d'Imposition 2013

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2013.

Le produit fiscal attendu en 2013 sera de **341 455.00 €** réparti comme suit :

-	Taxe d'Habitation	14.87 %	=	34 602 €
-	Taxe Foncière (bâti)	18.56 %	=	110 655 €
-	Taxe Foncière (non bâti)	43.01 %	=	1 462 €
-	Cotisation Foncière	32.05 %	=	194 736 €

Les Subventions aux Associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2013 :

Article	Organisme	Montant
657362	CCAS	4 330.000
	Total	4 330.00
6574	ACCA	600.00
6574	AAPPMA	100.00
6574	AFP	1 000.00
6574	AMICALE PERSONNEL HAUT OISANS	420.00
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE FRENEY	1 000.00
6574	COOP. SCOLAIRE MIZOEN	230.00
6574	ASS. SOU DES ECOLES - BO	75.00
6574	L'ATELIER de TTES les COULEURS	1 700.00.
6574	M. J. DE L'OISANS	500.00
6574	SYND. INITIATIVE FRENEY	4 500.00
6574	ESTIVALES DU FRENEY	3 000.00
6574	COMITE DES FETES	1 000.00
6574	LA CHORALE DES CIMES	150.00
6574	LA MONTEE DE CASSINI	600.000
6574	FRENEYTIC	400.00
6574	POMPIERS BO	100.00
6574	CHANT'OISANS	100.00
6574	FNACA	50.00
6574	DONNEURS DE SANG 2 ALPES	200.00
6574	DIVERS	4 792.00
	Total	20 517.00

CLASSE DE MER RECTIFICATION DU DEVIS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2013-02 du 25/02/2013, concernant l'organisation de la classe de mer au Centre permanent de Classe de mer du domaine de Beg Porz à Moëlan-sur-mer en Bretagne, du 12 au 21 juin 2013 pour les 28 élèves de l'école du FRENEY D'OISANS.

Il indique qu'une prestation était erronée (prévue pour 24 élèves au lieu de 28) et présente le devis modifié qui s'élève à 17 650.40 € soit une augmentation de 333 € par rapport au devis initial.

Le Conseil Municipal approuve le devis modifié de 17 650.40 € TTC, qui comprend le séjour des élèves, des instituteurs (gratuit) et des deux accompagnateurs ; ainsi que les sorties et le transfert en car, aller-retour, de la gare de Rennes au centre, pour l'organisation d'une classe de mer au Centre permanent de Classe de mer du domaine de Beg Porz à Moëlan-sur-mer en Bretagne, du 12 au 21 juin 2013 pour les 28 élèves de l'école.

CENTRE VTT

Le Maire rappelle que le SIEPAVEO – Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle -, par délibération du 06 septembre 2001, a décidé de mettre en œuvre une action visant à promouvoir le massif des Grandes Rousses à partir du développement du VTT.

Il rappelle, également, que le SIEPAVEO a décidé de confier à un prestataire de service l'exploitation du centre VTT.

Le Conseil approuve la clé de répartition 2012 pour les frais de fonctionnement comme suit :

SIEPAVEO : 22.71 % soit	16 464.10 €
Commune d'Auris-en-Oisans : 1.34 % soit	972.06 €
Commune d'Huez-en-Oisans : 69.37 % soit	50 286.80 €
Commune du Freney d'Oisans : 1.52 % soit	1 104.71 €
Commune de Vaujany : 5.05 % soit	3 659.90 €

CONVENTION ATESAT

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la précédente convention ATESAT était valable un an et reconductible deux fois ; elle est donc arrivée à échéance au 31 décembre 2012.

Les missions d'assistance proposées par cette convention sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, notamment en matière d'aménagement durable du territoire, et permettent de bénéficier de conseils diversifiés dans de nombreux autres domaines.

Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, il propose de retenir la mission de base pour un montant annuel, non assujéti à la T.V.A., de : 91.58 €. Ce montant forfaitaire sera revalorisé annuellement en considération de l'évolution de l'index d'ingénierie, dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002, de l'évolution de la population de la commune.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention A.T.E.S.A.T. et son annexe.

GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes de l'Oisans avait lancé un marché de groupement de commande relatif aux fournitures administratives en février 2010 pour une période de 3 ans. Le marché arrive bientôt à son terme, et la communauté de communes va bientôt lancer un nouveau marché. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande de fournitures administratives par le biais de la convention mise en place par la communauté de communes de l'Oisans.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande de fournitures administratives et autorise le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché,

SITE D'ESCALADE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à CAF Pays d'Oisans pour l'aménagement d'un site d'escalade sur la commune du Freney « sous l'Eglise ».

RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de l'Education Nationale concernant la réorganisation du rythme scolaire et présente le compte rendu favorable au Conseil d'école.

La solution proposée à l'unanimité par le conseil d'école comporte les horaires suivants :

- 8 h 30 – 11 h 30 enseignement, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
- 13 h 30 – 15 h 45 enseignement lundi, mardi, jeudi, vendredi

Les instituteurs se sont portés volontaires pour assurer les, lundi, mardi, jeudi et vendredi le TAP (temps d'activités périscolaires) ou l'APC (activités pédagogiques complémentaires). Ils seront rémunérés sur les bases suivantes horaires : 15 h 45 – 16 h 30 APC ou TAP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la modification du rythme scolaire
- **FIXE** conformément aux termes du conseil d'école les horaires ci-dessus :
- **APPROUVE** le principe de contrat avec les instituteurs pour les heures d' APC (activités pédagogiques complémentaires) ou TAP(temps d'activités périscolaires).
- **SOLLICITE** l'Etat pour l'indemnisation prévue et demande l'attribution d'aide du fond d'amorçage.

RADARS PEDAGOGIQUES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté d'installer deux radars pédagogiques, avec afficheur de vitesse, pour améliorer la sécurité dans la traversée du village. Il présente des devis pour cette installation.

Ces travaux sont estimés à 7 000 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général pour l'installation de deux radars pédagogiques, dans le cadre des amendes de police.

LOCATION EMPLACEMENT POUR TUNNEL AGRICOLE

Le Conseil Municipal accepte de louer un emplacement sur le site de l'ancien camping « Le Traversant » à Monsieur Gilles ROCHE de Saint Christophe en Oisans pour une installation temporaire d'un tunnel agricole avec une location à 10 € par mois.

Il autorise le Maire à signer une convention annuelle d'occupation du terrain avec 6 mois de préavis.

Séance levée à 21 heures 30